

# Contrat de réservation emplacement

Nom	
Prénom	
Adresse 1	
Adresse 2	
Code postal	
Ville	
Adresse mail	

Accompagnant	Prénom	Nom	Date de naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			

Jour d'arrivée :  Jour de départ :  soit  nuits

NOS EMPLACEMENTS (tarif comprenant 2 personnes)			
EMPLACEMENT NATURE (sans électricité)		EMPLACEMENT CONFORT électrifié (10A) sur borne européenne (Pensez à vous munir d'un adaptateur)	
Caravane (6m max) Dimensions :	Tente (3 max) dimensions :	Camping-car dimensions :	

OPTIONS ET SUPPLEMENTS			
Nombre de personnes supplémentaires à partir de 10 ans		Véhicule supplémentaire (à garer sur parking extérieur – sauf 2 roues)	
Nombre d'enfants de 3 à 9 ans		Location de réfrigérateur : 6€/jour – 25€/semaine	
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans		Location barbecue électrique (20€/semaine)	
Animal (après accord)		Location vélo adulte (6€/jour – 26€/semaine) : nombre : ...	
Assurance annulation* : 2,7 % du montant du séjour		Location kit bébé (sur confirmation téléphonique) : Gratuit	

Maximum 4 personnes par emplacement sauf cas confirmé d'une famille avec enfants ( 6 personnes).  
 Nous acceptons jusqu'à 3 tentes par emplacements , un seul véhicule autorisé.  
 Le séjour doit être soldé 30 jours avant l'arrivée prévue au contrat. Les emplacements sont disponibles à partir de 14 heures et doivent être libéré avant midi. Possibilité d'arrivée le matin en basse saison.

DESCRIPTIF	A REPORTER	NOMBRE (x jours)	PRIX UNITAIRE	PRIX TTC
EMPLACEMENT				
Options :	- - - -		€ € € €	
Taxes séjour*	Nombre d'adultes :		0,66€	
Frais dossier		1	15€	15€
			TOTAL TTC	

(\* 0.66€/nuit/personne à partir de 18ans.)

Pour finaliser votre réservation, vous devez nous retourner le contrat accompagné d'un acompte de 30 %.

30% du séjour (Suppléments compris)	Frais de dossier	Assurance Annulation*	Total Acompte
€	+ 15 €	+ €	= €

\*Assurance annulation facultative. Consultez les conditions générales.

Chèque	Chèques Vacances ANCV (en Lettre Recommandée)
Virement Bancaire : CRCA LANGUEDOC ROUSSILLON – IBAN : FR76 1350 6100 0012 9072 4300 003 – SWIFT : AGRIFRPP835	
Carte Bancaire : « J'autorise le Camping Le Parc (SAS Les Cenelles) à prélever la somme de ..... € sur ma carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD	
Numéro de Carte : _____ / cryptogramme (au dos) ____ / Date expiration : ____ / ____	
Nom et prénom du titulaire de la carte : _____ SIGNATURE : _____	

A retourner avec votre règlement à :

**Camping le Parc**  
 Route de Mauguio  
 34 970 Lattes  
 Tél: 04 67 65 85 67

**J'ai pris connaissance des conditions générales indiquées au dos du contrat et les accepte.**

Fait à  
 le / / 2020

Signature

1. Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur et des tarifs applicables pour l'année joints au contrat.
2. Toute location est nominative et ne peut être cédée. Les places sont attribuées chaque année dans leur ordre d'arrivée.
3. Seules les réservations de 7 jours minimum sont acceptées par l'exploitant en juillet et août.
4. La réservation ne sera prise en considération qu'après réception du contrat de réservation, entièrement complété, signé et accompagné d'un acompte de 30 % du montant du séjour+ 15 € de frais de dossier réglés par chèque bancaire/postal, chèques vacances ANCV, CB ou virement bancaire établi à l'ordre de la SAS LES CENELLES.

La réservation ne deviendra effective qu'après confirmation écrite du camping.

Tout contrat de réservation non accompagné du versement représentant l'acompte et les frais de dossier ne pourra pas être enregistré. De la même façon, tout versement d'acompte et de frais de dossier non accompagné du présent contrat et du Règlement Intérieur dûment signés ne saurait assurer la location.

5. Le montant du séjour sera calculé d'après les dates de réservation mentionnées.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'arrivée retardée (même avisée) ou de départ anticipé.

6. Les options sont valables 10 jours.

7. Le solde de votre séjour devra nous être adressé 30 jours avant la date d'arrivée prévue.

8. **NON OCCUPATION** : en l'absence d'un message ÉCRIT (courrier ou mail) précisant votre arrivée différée, l'emplacement ou la location redevient disponible 24 H après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et les sommes versées seront acquises et le montant du séjour dû. De même, un emplacement libéré avant la date prévue pourra être réattribué. Nous avertir en cas d'arrivée après 19h.

9. Les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse et vaccinés contre la rage (carnet de vaccination). Le preneur devra emmener son animal faire ses besoins à l'extérieur du camping ou le cas échéant devra ramasser et jeter les excréments dans les poubelles du camping. Il est interdit de laisser un animal seul sur un emplacement, attaché ou enfermé dans une voiture ou dans le locatif. Les chiens considérés comme dangereux ne seront pas acceptés au sein du camping.

10. Selon un arrêté préfectoral, les barbecues à charbon et feux de bois sont formellement interdits sur les emplacements sous peine d'expulsion immédiate.

11. Il appartient au campeur de s'assurer, le camping déclinant toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

12. **Bruit** : pour le confort de tous, le silence est demandé à partir de 23 h. Après deux avertissements pour bruit, la direction se réserve la possibilité de vous renvoyer du camping. En cas de plaintes ou violence, l'expulsion sera immédiate. Accès fermés aux véhicules à partir de 23 h en juillet/août, 22 h en basse saison. Circulation motorisée interdite entre 23 h et 8 h.

13. **Propreté** : les places doivent être tenues propres, dépôt d'ordures et de bouteilles interdit en dehors des containers prévus à cet effet à l'entrée du camping. Après un avertissement pour emplacement non entretenu, la Direction pourra vous demander de quitter le camping.

14. L'accès à la piscine est gratuit et réservé exclusivement à la clientèle du camping. Le maillot de bain est obligatoire pour accéder à la piscine. Les shorts et bermudas sont rigoureusement interdits. Réglementation et hygiène doivent être respectées.

15. Pour des raisons de sécurité et d'environnement, il n'est accepté qu'un seul véhicule par emplacement.

16. **Invités** : pour garantir votre sécurité dans l'enceinte du camping, les visites de personnes extérieures peuvent être tolérées après avoir été IMPÉRATIVEMENT signalées à l'accueil. Leur véhicule devra impérativement stationner à l'extérieur du camping.

L'accès à l'établissement étant réglementé, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, celui-ci pourra être refusé à toute personne ne résidant pas dans le camping. Pour des raisons d'assurance, l'accès à la piscine des visiteurs leur est strictement interdit.

17. **Occupation par emplacement** : MAXIMUM 6 PERSONNES (enfants ou bébés compris), au moins une personne majeure. Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés de leur parent. Pas plus de trois tentes par emplacement.

18. **ANNULATION** : toute annulation par l'une des parties devra être signalée le plus tôt possible PAR ÉCRIT par lettre recommandée avec A.R., la date de la poste faisant foi (messages téléphoniques non admis). Les frais de dossier et d'assurances ne sont pas remboursables.

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez nous devoir :

- les frais de dossier et l'assurance, et à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- un montant égal à 30 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

- un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Les frais d'annulation peuvent être couverts par l'assurance annulation. (Hors frais de dossier et d'assurance) dans la limite des conditions fixées par l'assurance.

**ASSURANCE ANNULATION (FACULTATIVE mais fortement conseillée) :**

La garantie assurance annulation n'est pas comprise dans les tarifs d'hébergement ou d'emplacement de camping. La prime d'assurance annulation doit être souscrite et payée et n'est jamais remboursée.

Les frais de dossier et de garantie annulation ne sont en aucun cas remboursables. (Voir les garanties sur notre site).

19. Pour toute arrivée ne correspondant pas aux indications du contrat de réservation, l'accès du camping sera refusé et le séjour annulé : les sommes versées seront conservées par le camping.

**POUR LA LOCATION D'EMPLACEMENT DE CAMPING** : A l'arrivée, l'emplacement, s'il est encore occupé, ne pourra être revendiqué qu'après 14 h.

Au départ, vous devez le libérer au plus tard à midi. Passé ce délai, une nuitée vous sera facturée. En cas de prolongation du séjour, le maintien sur le même emplacement ne peut être garanti.

**POUR LA LOCATION DE MOBIL-HOME** :

- 1) Le client devra contracter toutes assurances pour garantir les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours contre tiers.

- 2) La remise des clés se fera dès lors que la location sera libre et nettoyée, au plus tôt à 16 h. Le départ doit s'effectuer au plus tard avant 11 h. Passé ce délai, une nuitée vous sera facturée. Un dépôt de garantie de 200 € vous sera demandé le jour de votre arrivée. Celui-ci ne sera restitué qu'après inventaire et état de lieux établi le jour de votre départ. A défaut de conformité, il sera fait une réduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

- 3) Le nettoyage du Mobil-home est à la charge du locataire. Un dépôt de garantie de 50 € vous sera demandé le jour de votre arrivée. Celui-ci sera conservé si l'hébergement loué n'est pas rendu en parfait état de propreté. Un service nettoyage fin de séjour vous est proposé lors de la réservation.

- 4) Toute installation supplémentaire (par ex. tente) à côté de la location est formellement interdite.

- 5) Les draps et le linge de maison ne sont pas fournis sauf supplément si vous le signalez lors de la réservation.

- 6) Seules les personnes qui sont inscrites sur le contrat de réservation sont autorisées à occuper les logements qui leurs sont alloués.

20. **Résiliation** : A défaut d'exécution d'une seule des clauses du présent contrat, ce dernier pourra être résilié de plein droit.

21. **Litige** : seuls les tribunaux de Montpellier sont compétents.

